

CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 26 Novembre 2020
À 19h30

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 14 Date de convocation : 20 novembre 2020
 Pouvoirs : 0
 Nombre de membres votants : 14
 N'ayant pas pris part au vote : 0

L'an deux mille vingt le vingt-six novembre, à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de SEVELINGES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique PALLUET, Maire.

PRESENTS : MMES et MM. PALLUET Dominique, Maire - NONY Roger - LAPIERRE Estelle - TISSIER Marie-Laure, Adjoints - THOMACHOT Catherine - BEAUPERTUIT Marie-Paule - RAMBAUD Ludovic - DELANNOY Agathe - DELETRE Tanguy - BRETTON Myriam - BLANCHARD Cyrille - FOUILLAND Cédric.- BERCHOUX Patrick - DESMARCHELIER Didier

ABSENT avec excuse : MILLIER Annie

Secrétaire élu pour la durée de la session : Cédric FOUILLAND

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS :

DELIBERATION N°2020-11-01 :

BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°5

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de réajuster certaines prévisions budgétaires, aussi, il propose de voter les modifications suivantes :

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
Chap 13 Subvention investissement R 1323 Opération 211	5 846.15 €	
TOTAL Recettes 13 Subvention investissement	5 846.15 €	
Chap 012 Charges de personnel D 6411	5 846.15 €	
TOTAL Chap 012 Charges de personnel :	5 846.15 €	
Chap 040 opérations d'ordre entre section R 2802		5 846.15 €

TOTAL Chap 040 opération d'ordre entre section		5 846.15 €
Chap 042 opérations ordre entre section D6811		5 846.15 €
TOTAL Chap 042 opérations ordre entre section		5 846.15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire

DELIBERATION N°2020-11-02

CONVENTION PRETS DE MATERIELS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2017-11-12 du 6 avril 2017 concernant la démarche de mutualisation engagé par la Communauté de Communes de Charlieu Belmont et les collectivités. La mutualisation, qui engendre des économies, permet le prêt de services, de moyens matériels et humains.

Monsieur le Maire informe que la convention qui avait été signée avec la communauté de communes est désormais caduque et qu'il est nécessaire d'en conclure une nouvelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de renouveler pour la période 2020-2022 la convention cadre pour la prestation de services entre les communes membres et la communauté de Charlieu Belmont et d'adhérer à cette convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents afférents.
- **DELEGUE** à M le Maire le soin de rédiger les annexes à la convention si besoin

DELIBERATION N° 2020-11-03

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LE CERGNE POUR L'ENTRETIEN D'UN CHEMIN MITOYEN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2018-11-08 indiquant la convention mise en place entre la commune de Le Cergne et Sevelinges pour l'entretien du chemin mitoyen de la Croix Couverte.

Il serait nécessaire de modifier le planning et de convenir de l'entretien pour les années impaires pour la commune de SEVELINGES et pour les années paires pour la commune de LE CERGNE

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de mettre en place une convention avec la commune de Le Cergne pour l'entretien du Chemin mitoyen de la Croix Couverte ;
 - **DIT** que l'entretien de ce chemin sera assuré pour les années impaires par la commune de Sevelinges et pour les années paires par la commune de Le Cergne .
- **AUTORISE** M le Maire à signer la convention ;
- **DIT** que cette convention sera effective à partir du 1 janvier 2021 et renouvelable au bout de un an par tacite reconduction

DELIBERATION N° 2020-11-04**TRAVAUX CLOCHER**

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'à la suite de la visite périodique de l'entreprise Bodet pour l'entretien du clocher de l'église du village, il s'est avéré un problème de sécurité

Le plancher et l'échelle menant au clocher étant devenus dangereux, Monsieur le Maire dit qu'il s'avère nécessaire et urgent de procéder aux travaux de mise en sécurité du clocher

Des devis ont été demandés :

PLANCHER

Entreprise Signature bois et alu pour un montant de 755 € HT

Entreprise Bezacier pour un montant de 870.50 € HT

ECELLE

Entreprise Signature bois et alu pour un montant de 5 830 € HT

Entreprise Chomel pour un montant de 6 168 € HT

Entreprise Mecalab pour un montant de 6 730 € HT

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les travaux de sécurisation du clocher et les devis de l'entreprise Signature bois et alu pour la somme de 6 585 € HT

- **DIT** que les dépenses seront imputées au budget communal à l'opération 181

DELIBERATION N° 2020-11-05**SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN DU CLOCHER**

Le Maire expose qu'un entretien régulier de l'installation électrique des cloches de l'église est nécessaire pour prévenir l'usure prématurée de celle-ci et augmenter la durée de vie du matériel installé.

Il donne connaissance de la proposition de contrat d'entretien de la Société Horloges Plaire, 729 Route du Mersvrin 71710 ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE, comportant une vérification annuelle de l'appareillage, la prise en charge de la main d'œuvre et le déplacement de toutes interventions de dépannage. Le cout annuel du contrat est de 205 € HT révisable sur la base de l'indice des salaires des industries mécaniques et électriques et de 50 € HT pour le paratonnerre.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du contrat en tous ses termes et après en avoir délibéré :

-**DECIDE** la souscription du contrat de maintenance de l'installation des cloches de l'église, pour un coût annuel de 205 €HT révisable, et de 50 € pour le paratonnerre, auprès de la société HORLOGE PLAIRE.

- **DIT** que le contrat sera souscrit pour une durée d'un an, renouvelable 4 fois par tacite reconduction, pour une durée d'une année.

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat et l'avenant au contrat pour le paratonnerre et en poursuivre son exécution.

DELIBERATION N° 2020-11-06**DESIGNATION DU REPRESENTANT GROUPE DE TRAVAIL EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire invite le Conseil à élire un représentant chargé de représenter la Commune auprès du groupe de travail eau et assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **NOMME :**
 - Monsieur Roger NONY au groupe de travail EAU ET ASSAINISSEMENT

DELIBERATION N° 2020-11-07**VOIRIE 2020**

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation des entreprises lancée pour le programme voirie 2020. Quatre plis sont parvenus en Mairie.

- THIVENT de La Chapelle/Dun	30 085.50€ H.T.	
- EIFFAGE de Perreux	28 306.30 € H.T.	-
EUROVIA de Riorges	33 867.50 € H.T.	
-COLAS de Montrond les Bains	29 950 € H.T	

Où le rapport de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **RETIENT** au vu des critères d'attribution l'entreprise EIFFAGE de PERREUX
- **DECIDE** de lancer les travaux de voirie 2020 pour les chemins de Verville, chemin de la Clé des Champs et le chemin du Perret
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au marché.
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget (article 2313 opération 211).

DELIBERATION N° 2020-11-08 :**REMBOURSEMENT ANNULATION SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire présente la demande d'un administré qui a été obligé d'annuler la réservation de la salle des fêtes suite au covid 19 et qui demande le remboursement de sa caution pour un montant de 170 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTTE l'annulation de la réservation de la salle des fêtes

DECIDE de lui rembourser le montant de 170 € qui correspond au montant de la caution.

DELIBERATION N° 2020-11-09**SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

Après examen des diverses demandes de subvention et sur proposition du Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **VOTE** une subvention à :
 - L'association PEP 42 30 €
- **REJETTE** les autres demandes de subventions.

DELIBERATION N° 2020-11-10

MISE A JOUR DES VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée en 2018 et approuvée par délibération du conseil Municipal du 29 novembre 2018

Il informe le Conseil Municipal que le calcul de cette mise à jour est erroné et qu'il aurait dû identifier un total de 18 381 m au lieu de 14 633m de longueur de voies communales.

Monsieur le Maire rappelle l'importance de mettre à jour de façon correcte le tableau de voirie de la commune.

Ainsi Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée les différents changements à effectuer par l'intermédiaire de la présentation des tableaux de voiries :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

***APPROUVE** le tableau présenté ainsi que la carte communale s'y rapportant.

Cette situation conduit donc le conseil municipal à fixer les longueurs suivantes :

-Voies communales (16 km 935) et impasses (1 km 446) :	18 km 381
-Voies rurales revêtues :	3 km 320
-Voies rurales non revêtues :	19 km 460
- Places publiques revêtues :	1 km 023

***DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale.

***DIT** que le tableau de voirie modifié sera annexé à la présente délibération.

DELIBERATION N° 2020-11-11

DESIGNATION DE DELEGUES

Vu l'article L5711-1 et L5211-7 du code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté interdépartemental n°45 du 20 janvier 2020 fixant le projet de périmètre du futur syndicat issu de la fusion du Syndicat Roannaise de l'eau, du Syndicat des eaux Rhône Loire Nord, du Syndicat des eaux du Gantet et du Syndicat mixte Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents.

Vu l'arrêté interpréfectoral n°45 du 20 janvier 2020, portant fusion du syndicat Roannaise de l'Eau ,du Syndicat des Eaux Rhône Loire Nord, du syndicat des Eaux du Gantet,du Syndicat mixte Rhins Rhodon Tramouzan et Affluents,et creation du syndicat Roannaise de l'Eau.

Considérant que les statuts du syndicat Roannaise de l'Eau qui sera créé au 1^{er} janvier 2021 prévoit à l'article 7 la composition du comité syndical.

Considérant que le conseil municipal de la commune de Sevelinges membre de ce syndicat adhérent pour une population inférieure à 5 000 habitants devra élire 1 délégué qui disposera d'une voix au titre de la compétence eau

Considérant que le conseil municipal de la commune devra élire pour un délégué suppléant se substituant au titulaire en cas d'empêchement de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DESIGNE

*Délégué titulaire : Monsieur Didier DEMARCHELIER

*Délégué suppléant : Monsieur Roger NONY

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire :

- Propose aux conseillers municipaux une formation sur l'utilisation du défibrillateur installé sur la place de la mairie par les pompiers de Le Cergne. Cette formation pourrait être ouverte aux administrés qui le souhaitent
- Propose de planter un arbre à chaque naissance dans la commune.
- Evoque l'adhésion de la commune à panneauPocket .
- Dit que des masques enfants ont été distribués par la Région pour les CP - CE1
- Parle des travaux de l'éclairage public qui sont finis
- Rappelle l'avancement du bulletin municipal, des photos de naissance et de mariage sur l'année 2020 sont demandées aux familles qui souhaitent paraître dans le bulletin.
- Propose le repas de Noël de l'école le 18 décembre et après en avoir délibéré, 1 contre et 2 abstentions, le conseil municipal décide de le maintenir mais sans convier les parents des enfants aux vues du contexte sanitaire actuel.
- Parle d'une mutuelle

PAROLE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX :

- M. Didier DEMARCHELIER annonce que le recensement qui était prévu le 21 janvier 2021 sera repoussé en 2022 à la suite de la crise sanitaire.
- M Ludovic RAMBAUD propose différents choix de modèles de blason.
- M Cédric FOUILLAND signale le changement des tampons de voirie dans le bourg et parle de la réfection des trottoirs qui pourrait être envisagé en 2021.
- La commission CCAS propose l'achat de papiers cadeaux et fixe une réunion pour parler des différentes idées cadeaux pour remplacer le traditionnel repas.

Puis l'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h

Prochain conseil municipal fixé le 14 janvier 2021